

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE SERVICES

Hubworkair est une plateforme web et mobile (la « **Plateforme** ») exploitée par Hubworkair, société par actions simplifiée au capital de 126 351,84 euros, ayant son siège social situé 5 avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé (94160), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro d'identification 818 822 439 et dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR44818822439 (le « **Prestataire** »).

La Plateforme propose au cabinet de reclassement et de conseil en ressources humaines des outils innovants en matière de reclassement de salariés dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi ou de ruptures conventionnelles collectives.

Divers services sont ainsi proposés sur la Plateforme (le ou les « **Service(s)** ») parmi lesquels :

- la génération par les utilisateurs objets du reclassement (le ou les « **Talent(s)** ») d'un bilan professionnel en ligne proposant une liste des métiers de reconversions et les pourcentages de correspondance (*matching*) ; et
- l'accès par le Client aux données chargées par les Talents ainsi qu'aux bilans et résultats de reconversion générés.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Services s'appliquent, sans restriction ni réserve et à l'exclusion de toutes autres conditions à la fourniture des Services précités.

### ARTICLE 1 - DEFINITIONS - REGLES D'INTERPRETATION

#### 1.1. Définitions

Les termes et expressions commençant par une majuscule lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Contrat ont la signification suivante :

« <b>Accès Client</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2 ;
« <b>Accès Talent</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.3 ;
« <b>Bogue</b> »	désigne toute erreur de conception, ou de réalisation, ou de programmation de la Plateforme qui empêche l'utilisation normale de tout ou partie de la Plateforme et/ou provoque un résultat ou une action incorrecte alors que la Plateforme est utilisée conformément aux instructions ;
« <b>Client</b> »	a le sens qui lui est attribué dans les Conditions Particulières ;
« <b>Conditions Particulières</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 2.1 ;
« <b>Contrat</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 2.1 ;
« <b>Contrôle</b> »	a le sens qui résulte des dispositions de l'article L. 233-3 I et II du code du commerce, le verbe « <b>Contrôler</b> » devant être interprété en conséquence ;

« <b>Donnée(s)</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 7.1 ;
« <b>Information(s) Confidentielle(s)</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 15 ;
« <b>Jour(s)</b> »	désigne un jour de la semaine autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en France au sens des dispositions de l'article L. 3133-1 du code du travail ;
« <b>Offre(s)</b> »	a le sens qui lui est attribué à l'article 8 ;
« <b>Partie(s)</b> »	désigne le Prestataire et le Client ;
« <b>Plateforme</b> »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« <b>Prestataire</b> »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« <b>Service(s)</b> »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« <b>Talent(s)</b> »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« <b>Tiers</b> »	désigne toute personne physique ou morale ou tout autre entité, qui n'est pas une Partie au présent Contrat.

## 1.2. Règles d'interprétation

Les règles exposées ci-après s'appliquent à l'interprétation du présent Contrat :

- (a) les titres des articles et des annexes sont inclus par commodité et n'affectent en aucun cas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat ;
- (b) l'usage des expressions « y compris », « en particulier », ou « notamment » implique que l'énumération qui les suit n'est pas limitative ou exhaustive ;
- (c) le terme « ou » n'est pas exclusif ;
- (d) la définition attribuée à un terme singulier s'applique également à ce terme lorsqu'il est employé au pluriel et vice versa. Il en est de même concernant l'utilisation du genre masculin ou féminin ;
- (e) le décompte des délais exprimés en jours, en mois ou en années doit être fait conformément aux dispositions des articles 640 à 642 du code de procédure civile ;
- (f) toute référence à une Partie inclut une référence à ses héritiers, successeurs et ayants droit ;  
et
- (g) toute référence à un document s'entend de ce document tel qu'il pourrait être modifié ou remplacé (autrement qu'en violation des stipulations du présent Contrat).

## **ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS - DECLARATIONS DU CLIENT**

### **2.1. Documents contractuels**

Les documents contractuels sont :

- les conditions particulières établies par les Parties (les « **Conditions Particulières** ») ;
- les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Services.

L'ensemble des documents précités forme ensemble le contrat unissant les Parties (le « **Contrat** »).

En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un des documents précités, le document de niveau supérieur prévaudra.

### **2.2. Déclaration du Client**

Le Client déclare :

- avoir pris l'entière connaissance des présentes et annexes ;
- avoir reçu toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée ;
- avoir la pleine capacité, le pouvoir et l'autorité à l'effet de conclure et d'exécuter les présentes ; et
- que la conclusion des présentes ne contrevient à aucune disposition législative, réglementaire, statutaire ou stipulation contractuelle qui lui est applicable.

## **ARTICLE 3 - OBJET DU CONTRAT**

Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'accès à la Plateforme et aux Services souscrits par le Client.

Le Prestataire consent au Client qui accepte après avoir pleinement testé la Plateforme avec tout sachant de son choix, un droit, dans les strictes conditions de l'article 9, d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services applicatifs pendant toute la durée du Contrat.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de ce présent Contrat sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

Il est précisé que pour la bonne exécution des présentes, le Client s'engage à notifier, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, au Prestataire dans les plus brefs délais tout changement de son adresse de correspondance (mail ou boîte postale). Le Prestataire ne saurait être en aucun cas responsable des conséquences du défaut de notification de cette information par le Client.

## **ARTICLE 4 - ACCES - UTILISATION DE LA PLATEFORME - GENERATION**

### **4.1. Modalités d'accès à la Plateforme**

La Plateforme est accessible à l'adresse web suivante : <https://www.hubworkair.com/fr/login> optimisée pour les dernières versions des navigateurs Edge, Chrome et Firefox ainsi que pour les navigateurs mobiles des plateformes Android et IOS mobile : Chrome et Safari. Le Prestataire n'est pas responsable de la bonne installation et du bon fonctionnement des navigateurs sur les postes du Client.

## **4.2. Accès Client**

L'Accès Client s'effectue au moyen des identifiants fournis par le Prestataire. Il permet d'accéder aux paramètres d'administration et de gestion de la Plateforme donnant la possibilité notamment de consulter les données chargées et/ou générées par les Talents.

Les identifiants fournis sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le nombre d'Accès Client dépend de l'Offre souscrite par le Client. En tout état de cause, chaque Utilisateur disposant d'un Accès Client doit être salarié, au sens du code du travail français ou mandataire social du Client ou de l'une des sociétés qu'il Contrôle. Dans l'hypothèse où un Utilisateur cesserait d'être salarié ou mandataire social du Client ou de l'une des sociétés qu'il Contrôle, le Client devra aussitôt fermer son accès à la Plateforme.

Chaque Accès Client donné à un Utilisateur est décompté de l'Offre souscrite par le Client nonobstant l'utilisation effective des Services par l'Utilisateur concerné.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation desdits identifiants. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'utilise par l'Accès Client. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne utilise l'Accès Client, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé avec demande d'avis de réception et par courriel.

En cas de vol ou de pertes des identifiants, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Toute activité suspecte relative, par exemple, à un même Accès Client (connexions simultanées via un même identifiant...) pourra faire l'objet d'investigations de la part du Prestataire et de poursuites judiciaires en vue de la réparation du préjudice subi.

## **4.3. Accès Talents**

Le Client a la possibilité de donner accès à la Plateforme à un ou plusieurs Talents en envoyant au Prestataire une liste des Talents concernés avec au minimum les informations de nom, prénom, email et Numéro de téléphone. Les identifiants de connexion seront générés automatiquement sur la Plateforme par le Prestataire et communiqués aux Talents par email.

Chaque Talent sera associé au dossier de son employeur ouvert par le Client sur la Plateforme.

Chaque accès donné à un Talent est décompté de l'Offre souscrite par le Client nonobstant l'utilisation effective des Services par le Talent concerné.

Le Client a la possibilité de demander au Prestataire de fermer l'accès à la Plateforme à un ou plusieurs Talents à tout moment.

Le Prestataire se réserve le droit d'agir en justice, sur tout fondement et directement, contre le Client en cas de préjudice de quelque nature que ce soit causé par ces Talents et cela afin notamment que le Client répare l'ensemble des conséquences dommageables causées par ces Tiers. En conséquence, le Client veillera au bon respect des conditions d'utilisation de la Plateforme par les Talents.

## **4.4. Disponibilité de la Plateforme**

Le Prestataire met à la disposition du Client, les Services via la Plateforme accessible sur son serveur par le biais du réseau internet à l'exception des périodes de maintenance.

Le Prestataire se réserve le droit de mettre à jour et d'opérer des modifications fonctionnelles de la Plateforme à tout moment. Ces mises à jours et modifications fonctionnelles de la Plateforme pourront rendre momentanément indisponible l'accès aux Services.

Le Client est averti des aléas techniques et des interruptions d'accès pouvant survenir. Par suite, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des indisponibilités ou ralentissements des Services.

Le Client s'engage à ne pas exposer la Plateforme à tout risque de piratage et de tentative d'atteinte à la vulnérabilité de la Plateforme et de son système de sécurité. En conséquence, le Client devra mettre en place l'ensemble des mesures adéquates pour prévenir les risques précités ou tout autre risque susceptibles d'affecter la Plateforme et son hébergeur.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles réguliers de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client puisse accéder et utiliser à la Plateforme dans les conditions déterminées par les présentes.

#### **4.5. Génération des bilans et autres résultats**

L'efficacité et l'intérêt des éléments générés via la Plateforme dépendent directement des informations saisies par les Talents.

Par suite, le Client ne saurait reprocher au Prestataire :

- l'absence, totale ou partielle, de bilans et autres résultats générés par la Plateforme, directement ou indirectement, liée à une carence des Talents ; et
- la présence de fausses informations, le Prestataire n'opérant aucun contrôle des données saisies par les Talents.

Le Client devra prendre seul toute mesure destinée à éviter toute carence des Talents.

Le Client est informé que :

- les informations sollicitées auprès des Talents via les formulaires de la Plateforme ; et
- les algorithmes générant, notamment, les bilans, les listes des métiers de reconversion ainsi que les taux de *matching*,

sont librement déterminés par le Prestataire et ne saurait faire l'objet, sauf accord contraire des Parties, de contestation de la part du Client.

### **ARTICLE 5 - ASSISTANCE**

#### **5.1. Assistance**

Une assistance technique par chat du Prestataire gratuite est disponible tous les Jours de [10]h à [18]h.

Le Prestataire s'efforcera de résoudre dans ce cadre les Bogues auxquelles le Client se trouverait confronté.

Si suite à cette assistance, le Client reste confronté aux mêmes Bogues, ce dernier devra en informer le Prestataire par courriel avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante [support@hubworkair.com](mailto:support@hubworkair.com) en s'efforçant de donner le maximum d'informations utiles.

## **5.2. Correction des Bogues**

Une fois le courriel précité reçu, le Prestataire établit le diagnostic des Bogues signalés par le Client et fait ses meilleurs efforts afin d'apporter des corrections ou solutions de contournement soit par des instructions téléphoniques ou écrites (par courriel ou télécopie) qu'il donne au Client, soit par télé-maintenance, selon la procédure qu'il juge la plus appropriée.

Il est expressément exclu du service d'assistance tout dysfonctionnement de la Plateforme qui serait dû directement ou indirectement à une erreur d'utilisation par le Client ou tout Tiers en ce compris tout utilisateur ou à une évolution de l'environnement du Client. Par suite, le Prestataire ne saurait être tenu d'assurer toute prestation de maintenance évolutive ou adaptative.

## **ARTICLE 6 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **6.1. Formation**

Afin d'accompagner le Client dans son utilisation de la Plateforme, le Prestataire propose une formation sur le site du Client ou à distance ayant pour objet la présentation des principales fonctionnalités et modalités d'utilisation de la Plateforme.

Le coût de la formation fera l'objet d'une facturation complémentaire du Prestataire déterminée selon un commun accord des Parties.

Dans l'hypothèse où la formation se déroulerait à distance, le Client devra s'équiper seul des moyens techniques lui permettant de suivre ladite formation.

Les frais de déplacements des formateurs du Prestataire seront pris en charge par le Client. Les dates et les modalités de la formation seront déterminées en bonne intelligence par les Parties et d'un commun accord.

### **6.2. Interopérabilité**

Le Prestataire ne garantit pas la compatibilité et l'interopérabilité de la Plateforme avec d'autres logiciels du Client sous réserve des stipulations de l'Offre souscrite. La compatibilité et l'interopérabilité de la Plateforme supposent des développements informatiques spécifiques à réaliser par le Prestataire. Ces développements pourront être réalisés à la demande du Client et seront alors facturés par le Prestataire dans les conditions que les Parties détermineront.

### **6.3. Fonctionnalités supplémentaires**

Des fonctionnalités supplémentaires pourront être développées par le Prestataire, sur la Plateforme à la demande du Client.

En tout état de cause, les nouvelles fonctionnalités seront l'entière propriété du Prestataire et le Client ne pourra revendiquer une quelconque propriété ou indemnité sur lesdits développements. Ces développements seront réalisés d'un commun accord et facturés par le Prestataire dans les conditions que les Parties détermineront.

## **ARTICLE 7 - PROPRIETE DES DONNEES - TRAITEMENT DES DONNEES**

### **7.1. Propriété**

Le Client demeure propriétaire de l'ensemble des données qu'il communique dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme ou communiquées par les Talents (les « **Données** »).

Par suite, le Client devra s'assurer seul que le traitement des Données est conforme aux dispositions applicables ainsi qu'aux engagements contractuels qu'il a pris, par ailleurs, auprès des Talents. Par suite, dans l'hypothèse où un Talent aurait limité l'exploitation, en ce compris le transfert, de ses Données, le Client devra prendre l'ensemble des mesures afin que sa volonté soit dûment respectée. Le Prestataire ne saurait assumer une quelconque responsabilité à ce titre.

## **7.2. Objet, nature et finalité du traitement**

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, le Prestataire pourra être amené à traiter les données à caractère personnel suivantes : Nom, prénom, date de naissance, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale.

Les catégories des personnes concernées par ce traitement sont les Talents dont les données auraient spontanément saisies par ses derniers sur la Plateforme ou importées par le Client.

Ces données sont collectées uniquement pour :

- la fourniture des Services ;
- répondre aux obligations légales et réglementaires applicables au Prestataire.

## **7.3. Engagement du Client**

Le Client s'engage à :

- être en mesure de démontrer, notamment au Prestataire, que les personnes concernées par la collecte de leurs données personnelles ont donné leur consentement librement ; et
- se conformer à l'ensemble des dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et des lois nationales applicables au traitement des données personnelles.

## **7.3. Rôle du Prestataire**

Le Prestataire n'assume, au sens du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, qu'un rôle de sous-traitant du Client dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.

En conséquence, le Prestataire ne détermine pas les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel ne sont traitées par le Prestataire que sur instruction du Client, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins que le Prestataire ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union Européenne ou national ; dans ce cas, le Prestataire informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une information pour des motifs importants d'intérêts publics.

Si le Prestataire considère qu'une instruction constitue une violation du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 ou de toutes autres dispositions du droit de l'Union Européenne ou national relatif à la protection des données personnelles, il en informera immédiatement le Client.

## **7.4. Confidentialité, sécurité et collaboration**

Le Prestataire s'engage à faire respecter les obligations suivantes, quant aux données à caractère personnel, par son personnel ou les prestataires auquel il a recours pour l'exécution des présentes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution du présent Contrat ou avec l'accord préalable du Client et plus généralement garantir la confidentialité des données à caractère personnel ; et

- prendre toutes les mesures de sécurité requises par l'article 32 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016. Ces mesures étant prises compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités de traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité varie, pour les droits et les libertés des personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel.

En outre, le Prestataire s'engage, pendant toute la durée du Contrat, à :

- aider, dans toute la mesure du possible, le Client à s'acquitter de l'ensemble de ses obligations relatives aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, en ce compris notamment les demandes de droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), de limitation du traitement, d'opposition ou encore de portabilité ; et
- notifier au Client, par courriel, toute violation de données à caractère personnel après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

### **7.5. Sous-traitants Tiers**

Le Client autorise le Prestataire à recourir à tout sous-traitant de son choix pour l'exécution des présentes. Le Prestataire informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi au Client la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements. Cette information comportera les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitants et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objections dans le délai précité.

Le Prestataire s'engage à ce que le(s)dit(s) sous-traitant(s) soi(en)t soumis aux mêmes obligations en matière de protection de données auxquelles il est soumis au titre des présentes étant précisé que lorsque ce sous-traitant ne remplit ses obligations en matière de protection des données, le Prestataire demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par ledit sous-traitant de ses obligations.

Dans ces conditions, le Prestataire informe qu'il aura, pour le moment, recours aux sous-traitants suivants :

- OVH Cloud (SoYouStart : [www.soyoustart.com](http://www.soyoustart.com)) : Mise à disposition de serveurs d'hébergement pour toutes les données stockées sur le site [www.hubworkair.com](http://www.hubworkair.com)

### **7.6. Durée de conservation**

Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée du Contrat et au plus tard pendant une durée de un (1) an par le Prestataire à compter de la fin du Contrat pour une quelconque raison que ce soit.

Le Prestataire s'engage aux termes du Contrat, au choix du Client à :

- supprimer toutes les données à caractère personnel et les copies existantes à moins que le droit de l'Union Européenne ou national n'exige la conservation desdites données ; ou
- lui restituer lesdites données dans un délai raisonnable.

Le choix du Client devra être porté à la connaissance du Prestataire au plus tard un (1) an à compter de la fin du Contrat pour une quelconque raison que ce soit. A défaut d'un tel choix dans le délai précité, l'ensemble des données précitées seront détruites par le Prestataire.

## **ARTICLE 8 - LES OFFRES**

Plusieurs offres sont proposées au Client (le ou les « **Offre(s)** »). L'Offre souscrite par le Client figure dans les Conditions Particulières.

Dépendent de l'Offre choisie notamment :

- le nombre d'Accès Client ; et
- le nombre d'Accès Talents.

Le choix d'une Offre par le Client relève de sa seule et entière responsabilité.

Chaque Offre est souscrite pour une durée de un (1) an renouvelable, par tacite reconduction, pour une même durée sans limitation particulière.

Dans l'hypothèse où le Client ne souhaiterait plus voir son engagement renouvelé tacitement, il devra adresser un courrier recommandé avec demande d'avis de réception au siège social du Prestataire étant précisé que cette résiliation ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires courant depuis la date de réception de la demande de résiliation.

## **ARTICLE 9 - LICENCE - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Plateforme, des Services, pendant toute la durée du Contrat.

Le présent Contrat ne confère aucun droit de propriété sur la Plateforme et ses Services. La mise à disposition temporaire de la Plateforme et des Services, ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client.

Le Client s'engage à n'utiliser la Plateforme et ses Services que conformément à ses besoins. La présente licence n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation de la Plateforme et ses Services, à l'exclusion de toute autre finalité conformément à leur destination.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Services à disposition d'un Tiers et s'interdit strictement toute autre utilisation en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation sans que cette liste ne soit limitative.

Le Client s'interdit par ailleurs de reproduire tout élément de la Plateforme ou toute documentation la concernant, en ce compris tout document généré sur la Plateforme, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

## **ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DES UTILISATEURS**

Les Utilisateurs s'interdisent :

- a. de transmettre, publier, distribuer, enregistrer ou détruire tout matériel, en particulier les contenus de la Plateforme, en violation des lois ou réglementations en vigueur concernant la collecte, le traitement ou le transfert d'informations personnelles ;
- b. de créer des profils fictifs sur la Plateforme ;

- c. de fournir des informations inexactes dans le formulaire de la Plateforme ou de ne pas les mettre à jour régulièrement ;
- d. de diffuser, via la Plateforme, des données, informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou aux bonnes mœurs ;
- e. de référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible depuis la Plateforme, sauf accord exprès, écrit et préalable du Prestataire ;
- f. d'utiliser des informations, contenus ou toutes données présentes sur la Plateforme afin de proposer un service considéré, à l'entière discrétion du Prestataire comme concurrentiel à la Plateforme ;
- g. de vendre, échanger ou monnayer des informations, contenus ou toutes données présentes sur la Plateforme ou service proposé par la Plateforme, sans l'accord expresse et écrit du Prestataire ;
- h. de pratiquer, sur la Plateforme, de l'ingénierie inversée (*Reverse Engineering*), décompiler, désassembler, déchiffrer ou autrement tenter d'obtenir le code source en relation avec toute propriété intellectuelle sous-jacente utilisée pour fournir tout ou partie des Services ;
- i. d'utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page de la Plateforme ;
- j. de mettre en danger ou essayer de mettre en danger la sécurité de la Plateforme. Cela comprend les tentatives de contrôler, scanner ou tester la vulnérabilité d'un système ou réseau ou de violer des mesures de sécurité ou d'authentification sans une autorisation préalable expresse ;
- k. de contrefaire ou d'utiliser les produits, les logos, les marques ou tout autre élément protégé par les droits de propriété intellectuelle du Prestataire ;
- l. de simuler l'apparence ou le fonctionnement de la Plateforme, en procédant par exemple à un effet miroir ;
- m. de perturber ou troubler, directement ou indirectement, la Plateforme ou, plus généralement, les Services, ou imposer une charge disproportionnée sur l'infrastructure de la Plateforme ou tenter de transmettre ou d'activer des virus informatiques via ou sur la Plateforme.

Il est rappelé que les violations de la sécurité du système ou du réseau peuvent conduire à des poursuites civiles et pénales. Le Prestataire vérifie l'absence de telle violation et peut faire appel aux autorités judiciaires pour poursuivre, le cas échéant, des utilisateurs ayant participé à de telles violations.

Les utilisateurs s'engagent à utiliser la Plateforme de manière loyale, conformément à leur finalité et aux dispositions légales, réglementaires, au présent Contrat et aux usages en vigueur.

## **ARTICLE 11 - RESPONSABILITE**

### **11.1. Utilisation de la Plateforme et des éléments générés**

Le rôle du Prestataire se limite à la mise à disposition de la Plateforme au Client.

Le Prestataire ne s'engage nullement auprès du Client sur la génération d'un nombre donné de bilans de Talents. Le Client ne pourra, par suite, solliciter une réduction des conditions financières des présentes en cas de sous-utilisation des Services compris dans l'Offre souscrite.

Le Prestataire ne saurait garantir :

- un accroissement des affaires commerciales du Client suite à l'utilisation de la Plateforme ;
- l'exactitude des bilans et documents générés, lesquels dépendent directement des informations communiquées par le Client et non contrôlées par le Prestataire ;
- de la pertinence, entre autres, des résultats et du *matching* indiqués pour chaque Talent, compte tenu, notamment, de l'importance des aspects psychologiques devant être pris en compte dans le cadre d'entretiens individuels.

En conséquence, le Client doit considérer les éléments générés par la Plateforme comme des opinions qui ne sauraient économiser au Client la réalisation des diligences habituelles et requises en la matière.

Le Client assume alors l'entière responsabilité quant aux conséquences directes et/ou indirectes de l'application des suggestions générées par la Plateforme et cela sans pouvoir rechercher sur un quelconque fondement que ce soit la responsabilité du Prestataire.

Le Client est tenu de s'assurer que l'utilisation qu'il fait de la Plateforme est conforme aux dispositions légales et réglementaires. Le Prestataire ne donne aucune garantie au Client quant à la conformité de l'utilisation de la Plateforme, qu'il fait ou qu'il projette de faire, aux dispositions légales et réglementaires.

Le Client est responsable à l'égard du Prestataire de l'utilisation de la Plateforme par l'ensemble des Talents ou tout Tiers.

## **11.2. Données et contenu**

Le Prestataire ne contrôle pas l'utilisation de la Plateforme faite par le Client.

Le Client s'engage à ne pas saisir, directement ou indirectement, un contenu susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, de provoquer des protestations de Tiers, ou encore de contrevenir aux dispositions légales en vigueur.

En conséquence, il est expressément convenu qu'au cas où le Prestataire serait mis en cause, à quelque titre que ce soit, dans quelque pays que ce soit, par un Tiers sur le fondement notamment d'un droit de la propriété industrielle et/ou intellectuelle relatif à un élément directement ou indirectement fourni par le Client, en ce compris par tout Talent, ce dernier s'engage à garantir entièrement le Prestataire des conséquences économiques et financières directes et/ou indirectes (y compris les frais de procédure et de défense) qui découleraient de ces revendications.

Le Client devra s'assurer de l'envoi des données à la Plateforme. Le Client ne pourra reprocher au Prestataire sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit la non réception ou la perte des données transmises. Le Client veillera alors à conserver une sauvegarde des données transmises.

## **11.3. Dispositions générales**

En tout état de cause, le Prestataire ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des Tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, inexactitude ou corruption de fichiers ou données, préjudice commercial, perte de chiffre

d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance lié à quelque titre et sur quelque fondement que ce soit au présent Contrat.

Le Prestataire ne saurait être responsable du retard ou de l'inexécution du présent contrat justifié par un cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de condamnation du Prestataire, il est expressément convenu que sa responsabilité sera limitée au montant des redevances effectivement versées par le Client au titre du présent Contrat.

## **ARTICLE 12 - REDEVANCES**

### **12.1. Modalités de règlement**

Le Client est redevable d'une redevance forfaitaire dont le montant est fixé et payable selon les stipulations des Conditions Particulières.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Prestataire des sommes dues.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque paiement.

### **12.2. Incident de paiement**

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une somme à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à un (1) % du montant hors taxes de la facture concernée par l'incident de paiement, sans mise en demeure préalable, par jour calendaire et à compter du premier jour de retard ;
- l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client ; et
- l'exigibilité immédiate d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément à l'article D. 441-5 du code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler l'accès du Client et des utilisateurs à la Plateforme ainsi que la fourniture des Services ainsi que de diminuer et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées.

## **ARTICLE 13 - RESILIATION**

Le Contrat pourra être résilié dans les conditions de l'article 8 ou en cas de violation caractérisée, répétée et grave par l'une des Parties des obligations découlant du Contrat, après mise en demeure adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise par porteur contre récépissé, de mettre fin à cette violation dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la lettre portant mise en demeure. Une fois le Contrat résilié ou terminé pour une quelque raison que ce soit, dans un délai de un (1) an à compter de la résiliation ou terminaison du Contrat, l'ensemble des Données et éléments générés via la Plateforme seront détruits, par le Prestataire, sans information préalable du Client. En conséquence, le Client devra conserver une sauvegarde de ses données.

#### ARTICLE 14 - COMMUNICATION

Sans préjudice aux stipulations de l'article 15, le Client autorise le Prestataire, pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de deux (2) ans à compter de sa cessation pour quelque raison que ce soit, à communiquer, sur tout support et par tout moyen, l'existence du référencement du Client auprès du Prestataire au titre du présent Contrat. A cet effet, le Prestataire pourra utiliser le logo du Client sur son site internet ou sur tout autre support de communication.

#### ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Pour les besoins des présentes, les termes « **Information(s) Confidentielle(s)** » recouvrent toutes informations ou tous documents divulgués par chacune des Parties à l'autre Partie, par écrit ou oralement, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous modèles de conception, secret des affaires, savoir-faire, documents financiers ou commerciaux, modèles et résultats de calcul, ou plus généralement tous moyens de divulgation de l'Information Confidentielle pouvant être choisis par chacune des Parties à l'égard de l'autre Partie.

Toutefois, les termes « **Information(s) Confidentielle(s)** » ne recouvrent pas les informations :

- (i) qui sont, ou seront à l'époque où elles seraient révélées, disponibles et connues du public autrement que du fait d'une divulgation faite en violation des présentes dispositions ;
- (ii) qui ont été ou seraient communiquées à l'une des Parties par un tiers qui ne serait, ni directement, ni indirectement liée à l'autre Partie ou l'un de ses représentants;
- (iii) qui ont été développées par l'une des Parties sur la base d'autres informations que les Informations Confidentielles ; ou
- (iv) divulguées ou annoncées au public d'un commun accord entre les Parties.

Pendant toute la durée du présent Contrat et pendant deux (2) ans à compter de la date de la cessation du Contrat pour une quelque raison que ce soit, les Parties s'engagent à ne pas divulguer d'une quelque manière que ce soit y compris verbalement les Informations Confidentielles sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, elles s'engagent à :

- protéger et garder strictement confidentielles, et traiter avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance les Informations Confidentielles émanant de l'autre Partie ;
- ne pas divulguer de manière interne qu'à ses seuls salariés ou sous-traitant et exclusivement lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne exécution des présentes ;
- ne pas copier, ni reproduire, ni dupliquer totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par l'autre Partie et ce, de manière spécifique, toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions, transmises par chacune des Parties à l'égard de l'autre Partie, devront être restituées à cette dernière immédiatement sur sa demande.

Dans le cas où les obligations légales ou réglementaires de l'une des Parties, notamment à la suite d'une requête émanant d'une autorité judiciaire ou administrative, ou dans le cadre de réglementations qui lui seraient applicables, imposeraient de communiquer à un tiers ou de rendre publiques des Informations Confidentielles, cette Partie y sera autorisée.

#### **ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE - CONVENTION DE PREUVE**

Le présent contrat est régi par le droit français.

Les systèmes et fichiers informatiques font foi dans les rapports entre les Parties.

Ainsi, le Prestataire pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques exploités par ce dernier, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

#### **ARTICLE 17 - DIVISIBILITE - INDEPENDANCE DES PARTIES**

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat se révélait nulle ou non susceptible d'exécution, pour quelle que cause que ce soit, par une juridiction compétente, la validité des autres stipulations du Contrat ne sera en aucune manière affectée ni compromise et les Parties négocieront de bonne foi afin de remplacer la stipulation litigieuse par une stipulation ayant les mêmes effets économiques que la stipulation initiale.

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Les Parties déclarent expressément ne pas vouloir par les présentes créer dans leurs rapports une société ayant la personnalité morale, ni une société en participation, ni une société créée de fait.

#### **ARTICLE 18 - LITIGES**

Tout différend qui naîtra de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites ou conséquences du présent Contrat sera soumis, dans l'hypothèse où le litige serait porté devant les juridictions civiles française, à la compétence du Tribunal de commerce de Créteil auquel il est fait expressément attribution de compétence.